

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

BILAN 2025

I- Périmètre d'exercice des droits de vote

Conformément aux principes énoncés dans la politique de vote, UBS LA MAISON de Gestion vote globalement pour tous les actifs éligibles, tant qu'il n'y a aucun conflit avec une gestion efficace des portefeuilles de ses clients, pour autant qu'elle reçoive la documentation relative à ce vote en temps voulu.

En ce qui concerne les valeurs étrangères, UBS LA MAISON de Gestion tient compte des difficultés pratiques et du coût du vote pour ces sociétés.

Des contraintes juridiques, pratiques, et économiques, notamment les coûts liés à l'exercice des droits de vote, ont conduit les gérants à restreindre, par l'application de plusieurs critères cumulatifs, l'exercice effectif des droits de vote détenus par certains des OPC qu'ils gèrent.

L'exercice des droits de vote détaillé dans ce rapport entre dans le cadre de la politique de droit de vote d'UBS LA MAISON de Gestion consultable sur le site Internet de la société de gestion.

La politique de droit de vote d'UBS LA MAISON de Gestion peut ne pas s'appliquer dans les situations suivantes :

- En cas de délégation de la gestion financière à des entités n'appartenant pas au groupe UBS, l'exercice des droits de vote est normalement délégué au délégataire financier selon sa propre politique de vote.
- En cas d'OPC dédiés à des clients institutionnels, ces derniers peuvent définir une politique de vote spécifique ou choisir un processus de gestion proposé par UBS LA MAISON de Gestion mettant en œuvre une politique de vote spécifique.

II- Politique d'engagement actionnariale

UBS La Maison de Gestion a exercé ses droits de vote conformément à la politique d'engagement actionnarial.

III- Analyse globale des votes

1- Vote effectif aux assemblées générales

Sur l'ensemble du périmètre de vote 2025, la SGP a voté à 96.14% des AG.

Zones géographiques	Nombre AG résultant du périmètre initial	Nombre AG votées	Pourcentage AG votées
France	70	70	100%
Etranger	291	231	79.38%
TOTAL	361	301	83.38%

2- Raisons de l'absence de vote sur certaines valeurs

L'absence de vote sur certaines valeurs résulte de considérations liées à la législation locale en particulier en termes de blocage d'actions, les obligations d'inscription ou de réinscription qui restreignent la capacité de la SGP à gérer les portefeuilles des OPC durant la période du vote

3- Répartition des votes

Nombre de résolutions votées en France	Votes « pour »	Votes « contre »	Votes « abstention »	Pourcentage de votes négatifs
17208	14171	2923	0	16.99%

Nombre de résolutions votées à l'étranger	Votes « pour »	Votes « contre »	Votes « abstention »	Pourcentage de votes négatifs
26284	20661	3913	246	14.89%

IV- Analyse des votes d'opposition

Principal thème :	votes négatifs / résolution	Pourcentage	Motivation des votes
Opérations dilutives en capital	709	10,38%	Il s'agit dans la majorité des cas d'augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.
Attribution de stock option, actions gratuites, actionnariat salarié	1753	25,66%	Décote en dessous du prix du marché, potentiel dilution ou manque d'informations suffisantes.
Nomination/renouvellement membres du conseil	2613	38,25%	La durée du contrat excède la norme européenne de 4 ans. Manque d'éléments nécessaires pour se prononcer de manière positive.
Audits spécifiques, politiques spécifiques...	68	0,01 %	Il s'agit d'approuver certains audits ou rapports ou d'adopter certaines politiques spécifiques dont nous ne disposons pas d'assez de détail.
Mesures anti-OPA	0	0%	Limitent les choix de l'actionnaire lors d'une OPA et peuvent entraîner une dilution du capital ou diminution du cours de l'action.
Mesures statutaires contraires à l'égalité des actionnaires	0	0%	Les modifications ont pour conséquence une limitation des droits de vote.
Réorganisations et fusions/acquisitions	72	0,01 %	Il s'agit d'approuver les politiques de réorganisation ou de fusion/acquisition de la société.
Autres	1616	23,66%	Autres

V – Analyse des votes sur les thématiques ESG

UBS LMdG a recours à ISS (Institutional Shareholder Services) pour l'exercice des droits de vote attachés aux titres de capitaux détenus dans les portefeuilles des fonds gérés.

Dans le rapport sur l'exercice des droits de vote en 2025, sur 6066 résolutions, UBS LMdG a exercé les droits de vote comme suit :

- 98,3% des résolutions ont porté sur les enjeux de gouvernance ;
- Sur 89 résolutions concernant des problématiques sociales diverses, l'entité a voté « contre » 27 fois et « pour » 50 fois. Ces résolutions ont porté sur des donations, sur la diversité, sur divers sujets de politique sociale et de sécurité.
- Les votes des rapports sur la responsabilité sociale des entreprises ont concerné 17 résolutions et ont fait l'objet d'un vote favorable.
- Les 14 votes des dispositions sur les impacts climatiques ont été votés favorablement pour 10 résolutions.

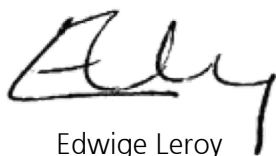
VI- Gestion de conflits d'intérêts

UBS LA MAISON de Gestion applique sa politique de vote dans l'intérêt des porteurs de parts ou d'actions de ses OPC et n'a pas identifié de situation de conflits d'intérêts avérés dans le cadre de l'exercice de sa politique de vote.

Les contrôles réalisés par le RCCI ont permis de confirmer que les votes exercés dans ces sociétés n'ont pas été influencés par des situations de conflits d'intérêts avérés.

VII- Dérogations à la politique de vote

Néant.



Edwige Leroy



Sylvie Frontezak